# 

* Date : 23-11-2011
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2011743673
* Auteur :

Par jugement du 14 novembre 2011, le tribunal de commerce de Liège, a déclaré, sur citation, la faillite de la succursale en Belgique de la société de droit anglais Immo-Star Ltd, dont le siège social est établi à Dept 1 43 Owston Road Carcroft Doncaster DN6 8DA Royaume-Uni, ayant son siège en Belgique, à 4360 Oreye, rue du Roua 12B, B.C.E. n° 0810.255.549; activité : achat et vente d'animaux domestiques et de basse cour.
Juge-commissaire : M. Frédéric Bode.
Curateurs : Me Alain Bodeus, avocat, à 4000 Liège, rue du Limbourg 50 et Me Jean-Philippe Renaud, avocat, à 4020 Liège, quai des Ardennes 65.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, palais de justice, annexe sud, place Saint-Lambert 30/0003, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au 29 décembre 2011.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) M. Godin.